



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de l'Action Territoriale
Pôle animation territoriale**

Saint-Étienne, le **21 DEC. 2021**

Affaire suivie par : Elsa Lefrere
Tél. : 04 77 48 47 78
Courriel : elsa.lefrere@loire.gouv.fr

La préfète de la Loire

à

Monsieur le président du conseil départemental
Mesdames et Messieurs les maires
Messieurs les présidents des établissements pu-
blics de coopération intercommunale

OBJET : Dématérialisation des demandes de paiement des dotations d'investissement

P. J. : Guide d'utilisation de la plateforme demarches-simplifiees.fr

Le programme Action publique 2022 lancé par le gouvernement vise à donner un nouvel élan à la transformation numérique de l'administration. L'objectif est notamment d'aboutir à une dématérialisation de 100 % des démarches administratives.

Dans ce sens, j'attire votre attention sur le fait que les demandes de paiement des dotations d'investissement (DSIL, DSID, DETR, TDIL, DPV et FNADT) devront à compter de 2022 être déposées via la plateforme demarches-simplifiees.fr. Ces demandes ne pourront plus être adressées par courriel postal ou par courriel.

La dématérialisation des demandes de paiement des dotations présente plusieurs avantages :

- Un gain de temps dans le traitement des demandes,
- une transmission des pièces justificatives (souvent volumineuses) simplifiée,
- un processus de suivi transparent et sécurisé (la plateforme permettant un suivi du dossier avec une messagerie dédiée et des accusés de réception automatiques).

Vous trouverez ci-dessous le lien vous permettant d'accéder au formulaire demande de paiement des dotations d'investissement :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-paiement-dotation-loire>

Un guide d'utilisation est également disponible en annexe de ce courrier. Vous trouverez ainsi toutes les informations nécessaires concernant la dématérialisation (lien / guide) sur le site internet de la préfecture dans la rubrique « politiques publiques – collectivités locales ».

Les services de la préfecture (pôle animation territoriale) comme des sous-préfectures de Montbrison et Roanne restent à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions que vous jugerez utiles concernant la dématérialisation.

1305 036 1 5

Pour la préfète, et par délégation
Le secrétaire général,



Thomas MICHAUD